



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-121767>

Département(s) de publication : **91**

Annonce n° **24-121767**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** CNRS Délégation Ile de France Gif sur Yvette

**Correspondant :** MME Rieux Sylvie

**Adresse :** CNRS Avenue de la Terrasse Délégation Ile de France Gif s/ Yvette, 91190 Gif-sur-yvette

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0169823326

**Courriel :** dr04.achats@cnrs.fr

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Prestations relatives à la réalisation de diagnostics amiante avant travaux et plomb et de contrôles de restitution après travaux amiante des unités de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette du CNRS.

**Lieu d'exécution et de livraison :** Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette, 91190 Gif sur yvette

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :** Seuil maximum pour la durée globale de l'accord cadre 72 000 euro(s) HT. Pas de seuil minimum fixé.

**Refus des variantes.**

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Cautionnement et garanties exigés :** Aucune caution, ni garantie ne sont exigées. Financement sur le budget de l'établissement

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les**

**réglementent :** Prix révisable annuellement. Paiement à 30 jours conformément à l'article R.2192-10 du

code de la commande publique. Une avance pourra être versée au titulaire conformément à l'article R. 2191-3 du code de la commande publique. Son montant sera égal à 5% du montant TTC du bon de commande (10% si le titulaire est une PME).

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :** Les candidats peuvent présenter leur offre sous forme de groupement conjoint ou solidaire, conformément aux dispositions des articles R.2142-19 et R.2142-20 du code de la commande publique.

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

## **Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

**Commentaire sur les justifications :** Les pièces demandées relatives à la candidature et à l'offre sont listées à l'article 9.1.2 et 9.2 du règlement de la consultation.

## **Section 7 - Critères d'attribution**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)**

## **Section 8 - Mode de passation du marché**

Type de procédure : procédure adaptée

## **Section 10 - Conditions de délai**

**Date limite de réception des offres :** 18/11/2024 à 12:00

**Délai minimum de validité des offres :** 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## **Section 11 - Autres renseignements**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 24043

**Renseignements complémentaires :** Adresse pour télécharger les des documents du marché :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>. Conditions particulières : Les conditions d'accès aux sites classés en Zone à Régime Restrictif (ZRR, article R.413 et suivants du code pénal, décret n°2011-1425 du 2 novembre 2011) font l'objet de dispositions particulières dans les documents de la consultation. À ce titre les candidats sont informés que le Titulaire de l'accord cadre pourra être soumis aux procédures correspondantes d'autorisation préalables d'accès lorsque les prestations sont susceptibles de concerner les informations relevant de telles zones. Le niveau de protection adéquat à assurer pour certaines données dans le cadre de l'exécution du présent accord-cadre est celui applicable aux " données sensibles " au sens de la PSSI-E (NOR : PRMX1420095C) et des textes encadrant la protection du potentiel scientifique et technique de la nation.» Présentation par voie électronique : Requête L'ouverture des plis n'est pas publique, les candidats ne peuvent y assister.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 24/10/2024